

---

# ***Arboriculture dans la Creuse et produits phytosanitaires : conflit entre une salariée et son employeur***

---

**L'Association Pommes du Limousin (APL) rend publique son enquête.**

***L'ONG Générations Futures et Allasac ONGF ont porté des accusations infondées contre un arboriculteur. Les faits rapportés par les deux ONG sont mensongers.***

*L'association Générations Futures et Allasac ONGF ont médiatisé récemment une plainte d'une salariée agricole contre son employeur dans la Creuse. Les ONG écologistes dénoncent des faits relatifs à une utilisation qui serait non réglementaire de produits phytosanitaires dans cette exploitation. Tels que décrits par les ONG, ces faits sont très graves. L'Association Pommes du Limousin (APL) a souhaité vérifier ces accusations avant de prendre position, en se réservant la possibilité de poursuivre l'exploitant en justice.*

**L'investigation réalisée par les services de l'APL conclut que les accusations contre cet arboriculteur s'avèrent infondées.** Les 2 ONG exploitent un conflit d'ordre social entre une salariée et son employeur.

Il apparaît que des contrôles sont régulièrement effectués dans ce verger de 11 hectares où la Golden, la Sainte Germaine et la Reinette Feuillou, deux anciennes

variétés locales, sont cultivées. Ces opérations sont réalisées à la fois par les services de l'Etat, par la coopérative agricole et par un organisme de certification indépendant dans le cadre de la mise en œuvre de chartes qualité. Elles font l'objet de rapports officiels.

Ces contrôles démontrent que :

- Les règles d'hygiène et de sécurité ont été appliquées conformément à la réglementation. Les moyens de protection pour la préparation et la mise en œuvre des produits phytosanitaires sont bien à disposition de la salariée contrairement à ce qui est affirmé. Il lui a été régulièrement rappelé l'obligation de les utiliser tout comme l'interdiction de fumer sur le lieu de travail. En vain.
- L'application des solutions phytosanitaires biologiques ou de synthèse dans le verger est toujours effectuée dans le respect de la réglementation, notamment lorsque la vitesse du vent est inférieure à 3 sur l'échelle de Beaufort.
- Un local spécifique pour le stockage des produits phytosanitaires et dont l'accès est restreint existe bel et bien dans cette exploitation contrairement aux accusations portées. L'exploitant a prévu des travaux d'aménagement complémentaires du sol d'ici la fin de l'année.
- Aucun bidon, sac ou carton de produits phytosanitaires « n'est brûlé à l'air libre ». Cette accusation gravissime ne repose sur rien. Les collectes d'emballages de produits phytosanitaires sont au contraire réalisées régulièrement par l'organisme agréé Adivalor. L'Administration a constaté que les emballages actuellement stockés sont conditionnés en vue d'un transport chez un collecteur Adivalor.
- Les cahiers de traitement ne sont pas vierges mais au contraire remplis tout au long de la saison et contrôlés par l'organisme de certifications indépendant.

- Les acaricides ne sont plus utilisés depuis plusieurs années car les araignées rouges ne représentent plus une menace pour le verger grâce à l'introduction d'acariens prédateurs. L'exploitant a conservé dans son local une très faible quantité de deux produits homologués. L'un était autorisé par l'Administration jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et en attente de collecte par la filière agréée Adivalor. L'autre est toujours en attente de collecte par cette même filière depuis plus d'un an comme cela peut arriver.

- Les Délais de traitement Avant Récolte (DAR) ont toujours été respectés dans cette exploitation. Pour la cueillette 2013 toujours en cours, la coopérative examine les lots de l'exploitant actuellement stockés et qui sont parfaitement identifiés et suivis par le système de traçabilité de la coopérative. Ce qui permet de prendre toutes les mesures nécessaires dans le cas où les DAR 2013 d'une parcelle n'auraient pas été respectés.

- Enfin, l'Administration n'a pas relevé de non-conformité concernant l'aire de remplissage et de nettoyage des cuves.

Il apparaît également que l'exploitant fait partie des premiers agriculteurs à avoir obtenu le certificat Certiphyto, qui atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les produits phytosanitaires en sécurité et en réduire leur usage. Il a par ailleurs mis en place des solutions alternatives complémentaires dans son verger pour réduire le recours aux produits phytosanitaires.

Même si des améliorations restent possibles sur cette exploitation, comme dans toute entreprise, cet arboriculteur est digne d'un professionnel responsable et respectable.

**Dans ce contexte, il est regrettable que Générations Futures et Allassac ONGF portent des accusations sans en vérifier la véracité.**

L'exploitant incriminé n'a pas reçu de plainte dont il a appris l'existence par des journalistes informés par Allassac ONG et venus l'interroger : en particulier France 3 Limousin qui lui demande de répondre à des accusations dont il ne connaît pas la teneur !

Tant qu'il n'a pas officiellement reçu de plainte, l'arboriculteur, à la fois perplexe et accablé, a souhaité garder le silence pour préserver sa famille.

Jusqu'à ce jour, l'employeur a toujours entretenu d'excellentes relations avec la salariée et sa famille depuis son arrivée dans la Creuse il y a 5 ans, l'accompagnant même sur le plan administratif pour son intégration en France et dans la commune. Depuis deux ans, sa salariée lui avait fait part de problèmes de santé (maux de tête) dont l'origine relevait selon elle de drames familiaux qui relèvent de sa seule sphère privée et qui n'ont strictement rien à voir avec sa vie professionnelle.

Générations Futures et Allassac ONGF exploitent ce conflit entre cette salariée et son employeur. Ces 2 ONG détournent les faits de leur réalité. Elles éclaboussent ainsi délibérément les arboriculteurs et les techniciens des coopératives en mettant en doute leur professionnalisme. Pour sa part, L'APL (Association Pommes du Limousin) poursuit son engagement dans une production de qualité, respectueuse des salariés, de l'environnement et des consommateurs. Elle renouvelle son soutien à cet arboriculteur ainsi qu'à tous les professionnels engagés dans les chartes qualité de la filière.